

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Bernard MOREL - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-778/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'entreprise Biotech Germande dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

DPEATSV 13/10749/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les Collectivité territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du PLR « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités
- économiques stratégiques à l'échelle du bassin.
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises
- innovantes en phase de développement
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs
- publics du développement du territoire

Le quatrième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 25 octobre 2013. Trois projets d'entreprises ont été présentés : Biotech Germande, MonApp et Gardfi.

Spécialisée dans la sécurité microbiologique (gestion du risque infectieux) des dispositifs médicaux complexes et dans l'environnement hospitalier, Biotech-Germande, est le partenaire privilégié des établissements de santé. L'entreprise est également très sollicitée par les instances de normalisation en Europe et en France (norme ISO, ministère de la Santé et ANSM).

La stratégie de la société se décline en deux points :

- Evaluation des dispositifs médicaux
Mettre à disposition un plateau technique et d'experts pour l'évaluation des dispositifs médicaux afin de permettre aux sociétés d'externaliser leur R&D.
Valoriser les travaux de recherche et développement en multipliant les publications et communications orales aux congrès scientifiques
Participer activement au niveau des instances normatives et réglementaires nationales et internationales
S'ouvrir à de nouvelles activités (agroalimentaire.....)
- Les prélèvements d'environnement
Se positionner au plus près des clients pour être réactif en ce qui concerne la réalisation des prélèvements et de centraliser sur le plateau technique de Luminy l'analyse des échantillons.

La modernisation et l'extension du plateau technique va permettre d'offrir de nouvelles prestations et d'augmenter les capacités de traitement des essais et des échantillons. Pour cela, la société envisage de s'installer dans de nouveaux locaux. La société déménage en avril 2014 dans les nouveaux locaux de LB III (1 000 m² construits par MPM).

Il est pertinent de soutenir cette entreprise dont l'effectif de l'entreprise est de 34 personnes en 2013, et qui prévoit d'embaucher 15 personnes en CDI. Elle est d'ores et déjà installée sur le Parc Scientifique et Technologique de Luminy.

- Il a été proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise Biotech Germande avec l'Etat, pour un montant de 96 000 euros, 48 000 euros sont à la charge de Marseille Provence Métropole et 48 000 euros à la charge de l'Etat.

La convention proposée définit les conditions d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 005-201/13/CC créant l'autorisation de programme relative au financement des aides à finalités régionales et aides aux Petites et Moyennes Entreprises

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- La délibération DEV 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'Etat et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au PLR initié par l'Etat,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de financer le projet de développement de Biotech Germande,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la société Biotech Germande.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI